



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Annule et remplace la délibération N°2023.05.24.051 déposée le 06/06/2023 afin de rectifier une erreur matérielle

**Objet : Piscine municipale saison estivale 2023 :  
Dates et horaires d'ouverture et tarifs**

**Délibération n° 2023.05.24.051-2**

**Rapporteur : Jean-Luc GALY**

Il convient de fixer les dates et heures d'ouverture de la piscine municipale pour la période estivale 2023, et d'adopter les tarifs des entrées.

Les membres de la commission activité et événements sportifs proposent :

- d'ouvrir la piscine municipale à compter du **samedi 8 juillet 2023 jusqu'au jeudi 31 août 2023 inclus**, du mardi au dimanche de 12h30 à 19h30, avec une fermeture hebdomadaire le lundi.  
Le mardi matin de 10h30 à 12h00 le bassin est réservé aux services d'animation municipaux.
- de fixer les tarifs des entrées pour l'année 2023 tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

DROITS D'ENTREE	TARIFS 2023	TARIFS 2023
	LAUNAGUETOIS	EXTERIEURS
Tarif Enfant - de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Entrées enfants (de 2 à 17 ans révolus), Visiteurs, Etudiants et demandeurs d'emploi.	2.00 €	2.60 €
Entrées Adultes	3.30€	4.20 €
Carnet de 12 entrées enfants (de 2 à 17 ans révolus), Visiteurs, Etudiants et demandeurs d'emploi	20.00 €	26.00 €
Carnet de 12 entrées adultes	33.00 €	42.00 €
Tarif réduit Entrée 18h00 – 19h30	1 €	

Les tickets émis en 2022 sont valables pour l'année 2023.

L'entrée de la piscine est gratuite pour les services d'animation municipaux, dans le cadre de leurs activités.

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 17 mai 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p style="text-align: center;"><b>28 JUIN 2023</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à F. CHEURET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Pascal PAQUELET</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter les dates et les horaires d'ouverture ainsi que les tarifs relatifs aux entrées conformément à la présentation ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Arrêtent les dates et les horaires d'ouverture ainsi que les tarifs relatifs aux entrées conformément à la présentation ci-dessus.

### Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Michel ROUGÉ  
Maire,



<b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /  Date convocation et affichage : 17 mai 2023  Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture  - publication ou notification	<b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET.  <b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à F. CHEURET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE).  <b>Absent : /</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Pascal PAQUELET
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>